

Edito

A travers la mise en place de son pôle projet urbain, l'ADUAM accompagne et conseille les villes dans la définition de leurs projets d'aménagement à différentes échelles, cela dans un souci de cohérence et d'intégration dans le paysage et dans le tissu urbain existant.

Cet accompagnement proposé aux communes donne lieu à une réflexion poussée et partagée qu'il conviendra de mieux valoriser. C'est donc à travers cette nouvelle publication "Dynamiques Urbaines", que l'Agence se propose de faire connaître à ses partenaires ce travail important mais souvent confidentiel.

Pour ce premier numéro nous avons donc choisi de mettre en valeur une démarche proposée par le Parc Naturel de Martinique, les Plans Communaux de Paysage, exemple particulièrement représentatif de la démarche collaborative que nous voulons pérenniser et du savoir-faire que l'Agence peut mettre à disposition de ses partenaires.



Carte des unités de paysages de l'Atlas des paysages de la Martinique (PNM)

De la connaissance du territoire à la mise en œuvre d'un projet de paysage

e plan communal de paysage est une déclinaison de l'Atlas des paysages de la Martinique réalisé par l'Agence Folléa Gautier en 2010 sous l'impulsion du Parc Naturel de Martinique.

Il a pour but d'affiner le diagnostic et les enjeux dégagés afin d'apporter une traduction cartographiée des composantes du territoire communal, mais fournira également un outil concret d'aide à la décision pour les élus. Les principes généraux sont les suivants:

1 -Un outil concernant tous les paysages:

Il porte sur l'ensemble de l'espace, tant sur les milieux urbains que ruraux,

dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien.

2 - Un objectif de qualité paysagère:

Projet de mise en valeur des paysages, impliquant le public, le plan de paysage répond à cet objectif tel que défini dans la convention européenne du paysage (article 1) : L' «Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.»

3 - Une démarche partagée et concertée :

Il s'agit d'une démarche partenariale, basée sur la recherche d'un accord entre les différents acteurs sur le devenir de leur paysage. La démarche "plan de paysage" doit impliquer la participation des différentes collectivités publiques et leurs services, des habitants et d'organismes privés.

4-Un projet de territoire pour la mise en valeur et la maîtrise de l'évolution des paysages :

Le plan de paysage doit se traduire en actions concrètes. C'est un document qui doit "vivre" et être utilisé par tous les acteurs.

DES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS AUX ENTITÉS PAYSAGÈRES COMMUNALES

Ville du Prêcheur

Ville de Saint-Joseph

Les unités paysagères sont un outil de connaissance, à prendre en compte dans les projets qui les recoupent

grands ensembles paysagers ont été identifiés dans l'Atlas des Paysages de la Martinique, constitués de 27 unités de paysage aux caractéristiques paysagères distinctes.

La commune du Prêcheur est concernée par 3 unités de paysage de l'Atlas :

- Les pentes boisées du Prêcheur (unité 1.2)
- Les pentes boisées du Piton Mont Conil (unité1.3)
- Le sommet de la Montagne Pelée (unité 1.6)

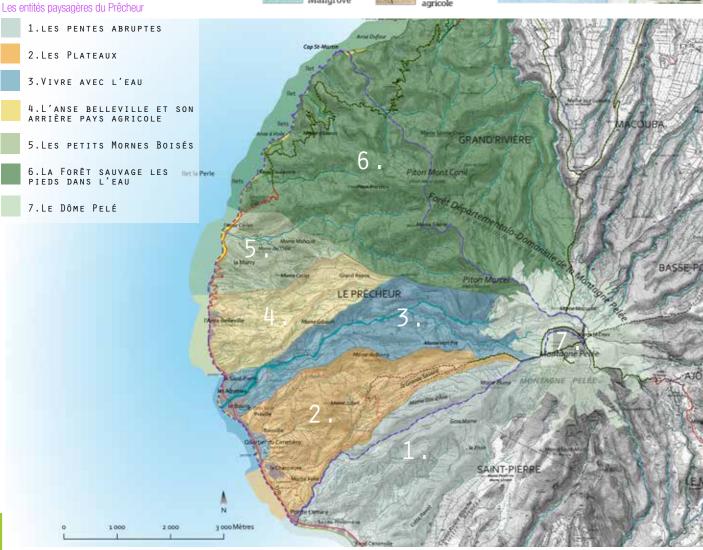
Dans le prolongement des unités de paysage de l'Atlas, l'échelle d'analyse a été affinée pour déterminer les entités paysagères qui seront à même de révéler les caractérisques de morceaux de territoire, supports d'identités et d'enjeux.

Nous avons identifié 7 «tableaux» du paysage préchotin.

Contexte paysager du Prêcheur



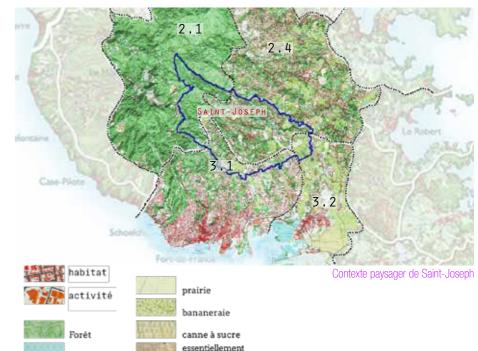


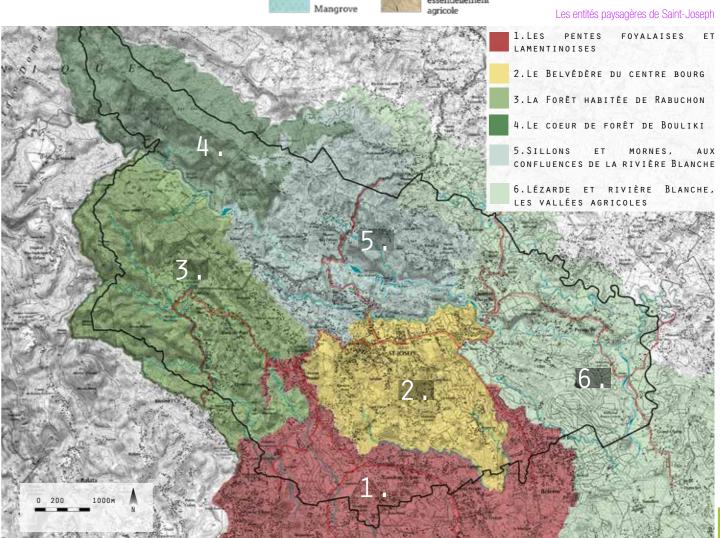


La commune de Saint-Joseph est concernée par 4 de ces unités, à savoir:

- La campagne habitée, de Morne Capot à Saint-Joseph (unité 2.4).
- Les pentes urbanisées de Fortde-France (unité 3.1).
- Les Pitons boisés du Carbet et du Morne Jacob (unité 2.1).
- La Plaine du Lamentin (unité 3.2).

L'analyse de la commune et de ses alentours a permis de distinguer 6 «tableaux» du paysage joséphin.





Le travail de définition des entités paysagères a esquissé à grands traits les caractéristiques du paysage de la

A travers les témoignages et le parcours

du territoire, se distinguent également des éléments caractéristiques à partir desquels se sont dégagées trois grandes thématiques, fils conducteurs tout au long de l'étude.

VILLE DU PRÉCHEUR

La forêt de la côte Caraïbe

Montagne Pelée :

- Valoriser le Prêcheur comme point de départ et secteur privilégié d'activités nature et valoriser ses protections
- Développer les activités sportives et de découverte des espaces naturels préchotins pour le grand public

Humilité urbaine,

Développer le projet du DoME

1. Une forme urbaine façonnée par

Faire des entités naturelles des atouts de l'aménagement de

l'espace urbain tout en prévenant les risques naturels bien

présents (adaptation perma-

Identifier et conforter les secteurs

présentant une architecture atypique (en veillant à l'intégration

les forces naturelles :

nente, résilience)

1. Un versant préservé de la 2. Les richesses du terroir préchotin:

- Valoriser les initiatives agricoles respectueuses de l'environnement et porteuses de l'identité
- Mettre en valeur le patrimoine botanique et écologique
- Valoriser un écotourisme pré-

vecteur de qualité de vie

La forêt de la côte caraïbe



Valoriser les protections du patrimoine



Valoriser la commune comme secteur 左 privilégié d'activités sportives et de découverte de la nature (randonnées et points de vue)



Développer le projet du DoME



Valoriser l'agriculture respectueuse de l'environnement et porteuse de l'identité préchotine



Mettre en valeur le patrimoine botanique et écologique



Valoriser un écotourisme préchotin

Le littoral, ligne de vie et d'histoire préchotine



Valoriser l'offre en activités nautiques et maritime



Pérenniser l'activité de pêche



Donner de la visibilité aux monuments patrimoniaux

2. La convivialité préchotine inscrite dans les quartiers :

harmonieuse du futur bâti)

- Valoriser les interstices de la forme urbaine comme espaces publics et développer le littoral comme un espace public continu et transversal.
- Encourager le fleurissement spontané des espaces privés (devantures de maison, jardins créoles...)



Humilité urbaine, vecteur de qualité de vie



Tenir compte des entités naturelles pour aménager l'urbain



Identifier et conforter les secteurs ayant une architecture atypique



Développer le littoral comme un espace public continu et transversal



fleurissement Encourager le spontané des espaces privés (bâti)

Le littoral, ligne de vie et d'histoire préchotine



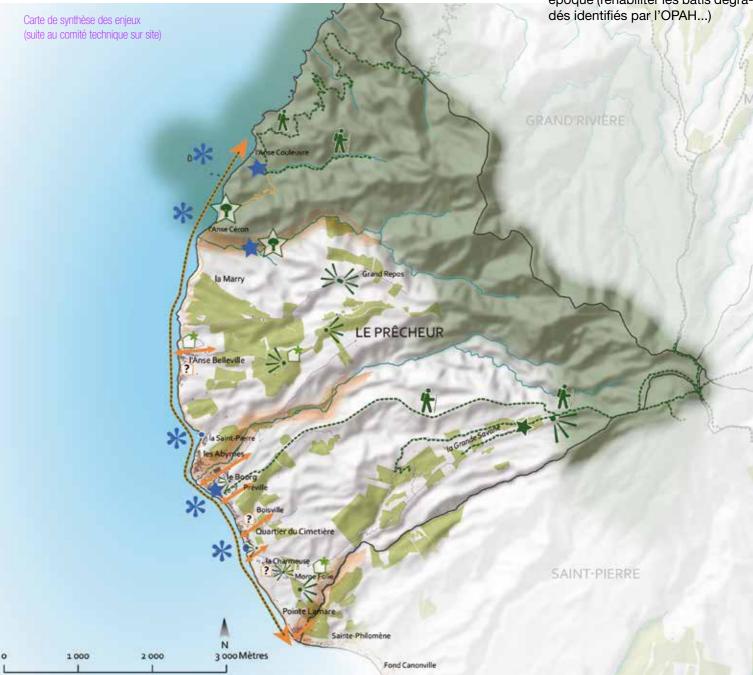
1. La mer, ressource économique prépondérante

Valoriser et donner de la visibilité • à l'offre en activités nautiques et maritimes (piscine en mer, plage «sauvage» au pied de la forêt, sites de plongée, source d'eau chaude en mer).

Pérenniser et diversifier l'activité liée à la pêche (circuit local, marché au poisson, pescatourisme, APID...)

2. Le littoral, support de la mémoire du Prêcheur :

- Donner de la visibilité et valoriser les monuments patrimoniaux (clocher, habitations, presbytère)
- Conserver et valoriser les ensembles bâtis représentatifs d'une époque (réhabiliter les bâtis dégra-



VILLE DE SAINT-JOSEPH La ville jardin de l'agglomération foyalaise **'** Forêt de Morne des Olives **GROS MORNE** Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais des Olives ZNIEFF 40 * Plateau Perdr Belle Étoile Plaisance Carte de synthèse des enjeux (suite au comité technique sur site La ville jardin de l'agglomération foyalaise Valoriser et affirmer la position centrale de Rosière Saint-Joseph avec les autres villes Fond cacao Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager Maintenir la spécificité architecturale des Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles Valoriser les activités et associations de grande LAMENTIN 1 ooo mètres Faire connaître le site de captage de la rivière FORT-DE-FRANCE Blanche et valoriser l'accessibilité des abords

des cours d'eau

Un centre bourg à la croisée des quartiers joséphins

des circulations mixtes

Valoriser les axes routiers interquartiers comme

1.Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

- Valoriser la situation de proximité de Saint-Joseph avec les autres villes de la CACEM
- Ne pas réduire Saint-Joseph à la fonction d'habitat / Saint-Joseph doit trouver sa place au sein de la
- Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager

2. L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

- Favoriser l'intégration paysagère de l'architecture (éviter l'uniformisation, promouvoir "l'urbanisme végétal" / Maintenir la spécificité architecturale et de traitement des limites des quar-
- Préserver la qualité du cadre de vie joséphin
- Développer une culture vivrière de proximité

1. Un des points de vue panoramique

- Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères
- Valoriser les activités et associations de grande randonnée
- Préserver le patrimoine agricole; développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes

2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

- Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche (alimentation en eau du sud de l'île)
- Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau
- Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellement

1. Un centre bourg en mutation

- Maintenir la mixité urbaine sur le bourg
- Développer une trame d'espaces publics en centre bourg
- Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie joséphin et faciliter les entrées et sorties ainsi que leur lisibilité

structurés constituant des pôles urbains secondaires

- Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaisser le bourg; éviter le vieillissement et l'isolement des quartiers
- Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier
- Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations urbaines

Un centre bourg à la croisée des quartiers joséphins

Consolider le centre bourg élargi comme cœur

DE LA CONCERTATION AU PARTAGE D'IDÉES

Questionnaire aux habitants et techniciens

Le paysage, une démarche partagée:

Comment est perçu le paysage par les martiniquais, les habitants eux-mêmes ? Y a-il, selon eux un paysage spécifique à leur commune? Quelles sont qualités/ défauts du cadre de vie? Autant de questions qui permettent de mieux cerner la manière dont les habitants perçoivent leur cadre de vie et comment le conserver ou l'améliorer. Afin d'enrichir nos perceptions de paysagistes par l'expérience des habitants et des Martiniquais, un questionnaire a été soumis lors de visites sur le terrain et de réunions avec les techniciens.

Aborder la question du paysage par celui du quotidien évoque l'identité et l'attachement de la population à ce territoire.



Diagnostic sur site avec les partenaires et les élus

Croiser les regards:

Le Plan Communal de Paysage est un document qui a pour but de présenter un projet de développement cohérent pour la commune, ainsi que les divers moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Il doit donc faire consensus entre tous les acteurs du développement.



C'est en ce sens qu'il a été décidé de restituer le diagnostic directement sur site, au travers d'un parcours dont les points d'arrêt avaient pour motif de mettre en exergue des problématiques différentes.

L'objectif était donc de croiser les regards entre techniciens avertis et moins avertis, élus et acteurs travaillant sur le terrain, afin de définir ensemble les enjeux.

Les comités techniques sur site se sont tenus sur une matinée et étaient décomposés en plusieurs étapes au cours desquelles un bref diagnostic a été brossé, puis la place était laissée au dialogue et au dégagement d'enjeux propres à chacun.

Les enjeux ainsi relevés sont venus amendés ceux initialement proposés.



Commission de validation de la première partie

Pas de Plan Communal de Paysage sans portage politique:

Le Plan Communal de Paysage est un document qui ne peut pas aboutir sans être porté par les élus et les acteurs du territoire. En effet, cette étude à destination des élus communaux ne peut vivre que s'ils en ont connaissance, qu'ils l'approuvent

et s'y réfèrent au moment opportun. Une commission de validation du diagnostic et des enjeux a donc été organisée en ce sens. Les délégués des comités de quartiers y ont également été conviés afin de partager avec eux les premières étapes mais aussi afin de lancer la 2e partie du document, à savoir la concertation des habitants.



Ateliers de concertation



L'implication des citoyens est donc essentielle à la construction du projet d'évolution de leur territoire.

Nous avons alors choisi de réaliser un atelier de concertation avec les habitants, quelques élus et techniciens afin de hiérarchiser les enjeux définis précédemment et de définir des actions d'amélioration du cadre de vie.

Brassage d'idées et de priorités :

Une fois les enjeux validés, il s'agit d'aller au contact de la population, de ceux qui vivent leur territoire afin de recueillir leurs idées, leurs envies pour la commune dans la durée.

L'étape suivante consiste en la de qualité de vie des populations.

formulation des actions pour préserver et valoriser les qualités paysagères de la commune. Elle permettra d'orienter les futures interventions sur

Le paysage est un élément important



Comité technique sur les intitulés des fiches actions

Des idées à la faisabilité :

Les actions proposées par les habitants ont été retravaillées, classées selon 3 catégories (valorisation, protection, requalification), puis complétées et ont été présentées lors d'un comité a fait l'objet d'une fiche spécifique, technique.

C'est sur cette base que les personnes présentes ont pu apporter des modifications sur l'intitulé de l'action, sur la maîtrise d'ouvrage, les partenaires possibles et les financements potentiels.

Suite à cette réunion, chaque action constituant la 3e partie de l'étude.



DE L'IDÉE À LA MISE EN OEUVRE

Ville du Prêcheur

La mer, ressource économique prépondérante



Front de mer du Prêcheur depuis le ponton de La Charmeuse

A l'issue de la concertation avec les habitants, un certain nombre d'idées pour le développement de leur commune sont ressorties. Elles ont été

listées et regroupées par thématique. D'une idée est née une fiche action qui récapitule les objectifs visés, les principes, les grandes étapes ainsi

que la ou les maîtrises d'ouvrage, partenaires et financeurs potentiels pour la mise en oeuvre de l'action.

Association des pêcheurs, CTM, PNRM, CCM (pour

le projet de mouillage), DEAL (Domaine Public

CTM, ODE, CAP Nord, DEAL, FEAMP, CCIM

Aménagements réalisés et fonctionnels

Maîtrise d'ouvrage pressentie

Échéance : Moyen-Long terme

Indicateur de suivi :

Commune, CTM (si APID)

COMPOSANTE : LE LITTORAL, LIGNE DE VIE ET D'HISTOIRE PRÉCHOTINE LA MER, RESSOURCE ÉCONOMIQUE PRÉPONDÉRANTE

Action de Regulation de Aménager une zone de Regulation des mouillage au niveau des Abymes et mettre en place Principes de l'action des espaces de vente des produits de la pêche



Objectifs visés :

Développer la vente de poissons directement du pêcheur aux consommateurs et améliorer les espaces de travail des pêcheurs

Les pêcheurs disposent aujourd'hui de petites installations sur la plage des Abymes. La zone de vente de poissons est peu visible et peu attractive. Un aménagement simple pourrait améliorer la visibilité des pêcheurs pour les visiteurs et améliorer leurs conditions de travail avec une chambre froide et une zone de

De plus, une petite zone de mouillage permettrait aux pêcheurs et quelques plaisanciers d'accéder plus facilement à la côte et de préserver les fonds marins.

- · Concerter les pêcheurs et les potentiels utilisateurs du mouillage aux Abymes pour définir les réels
- Concerter les pêcheurs pour le projet d'aménagement d'espaces de vente des produits de la mer



Ville de Saint-Joseph

Un centre bourg en mutation



Parc du Centenaire au bourg

Quelques images de références ou suggestions d'aménagement sont proposées sur les fiches afin de donner à voir une image du possible, qui

parfois se résume à une intervention minimale tant en moyens financiers que dans la durée.



11 10

PAROLES AUX ACTEURS

Une élue de Saint-Joseph

"La démarche mise en avant par le Plan Communal de Paysage semble être bonne car elle permet de valoriser par des petites choses simples les éléments de la ville (les dents creuses, Bouliki) pour lui redonner une certaine attractivité et la rendre plus jolie.

Il faut redonner de l'attention aux

choses qui font partie de notre quotidien et profiter de la démarche qui offre des possibilités d'embellissement de la ville.

Mes inquiétudes demeurent néanmoins sur la capacité de financer ces projets et de pouvoir les faire aboutir."



Mme Thaly-Pontat, Elue à Saint-Joseph

Une technicienne de la mairie du Prêcheur

"La méthode mise en place est pédagogique et instructive.

Cependant, cette étude ne correspond pas vraiment à un outil de sensibilisation au paysage car je connais déjà bien ma commune; mon regard sur ma commune n'a pas changé.

On attend maintenant la concrétisation des projets les plus marquants à savoir ceux qui pourraient se faire avec la coopération de la population. Si tous les projets sont importants, pour moi, les projets prioritaires sont principalement ceux qui sont réalisables en mobilisant les administrés, sans coût excessif et dans l'immédiat.

Il est important de garder le lien avec la population sur toutes les étapes; il faut pouvoir fédérer les habitants par la suite avec une diffusion du travail réalisé lors de l'atelier au travers de réunions publiques."



Mme Elizabeth-Marie-Françoise, Technicienne au Prêcheur

Un habitant de Saint-Joseph

"À la lumière des éléments qui ont été rapportés lors de la concertation du13-07-16 il apparaît qu'il y beaucoup à faire sur Saint-Joseph c'est pour cela que j'aurais souhaité qu'un maximum des actions répertoriées soient prises en compte dans la rédaction du document et surtout que soient

apportées des solutions de mise en oeuvre assez facilement réalisables pour que ce ne soit pas un document de plus dans un tiroir."



M. Lepel, Habitant de Saint-Joseph

Et après ...

Le Plan Communal de Paysage a l'ambition de mettre en cohérence les aspirations de la population et des acteurs de l'aménagement du territoire. Après deux expériences distinctes en Martinique menées par l'ADUAM, cet outil au service des élus, a vocation à être reconduit dans les autres communes de l'île afin d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages et de réfléchir à la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire.

Cette étude tente d'avoir une approche à l'inverse de celle des grands projets en allant dans la dynamique des petites choses qui sont déjà là et qu'il suffit de mettre en valeur.

C'est en ce sens que cette étude pourra prendre vie, tout d'abord au moyen de la volonté politique, mais également grâce à l'aide apportée par les associations, les habitants investis, l'accompagnement du PNM et de l'ADUAM. dynamiques urbaines n°1 - Décembre 2016 Directrice de publication : Joëlle Taïlamé Rédaction : Vanessa Libéros Conception graphique : Damien Théodose Impression : ADUAM

ADUAM

Agenced'Urbanismeetd'AménagementdeMartinique 3, rue Schoelcher - 97200 FORT-DE-FRANCE Tél : 0596 71 79 77 - Fax 0596 72 59 27 www.aduam.com













